

Pôle Régional de haut niveau d'aviron

Présentation et règles de fonctionnement

Le pôle régional de haut niveau d'aviron de Haute Normandie est une structure sportive de la ligue de Haute Normandie d'Aviron.

Le centre d'entraînement principal et permanent est à Rouen dans les locaux du CNAR.

Objectifs du pôle :

- Offrir aux sportifs les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau.
- Renforcer les moyens de préparation des meilleurs rameurs de la ligue
- Aider à offrir aux sportifs les meilleures conditions de formation professionnelle ou supérieure en préparant une insertion sociale performante.

Objectifs des sportifs désirant intégrer ou rester dans le pôle régional de haut niveau

- Accéder à un pôle France
- Accéder à un collectif national
- Etre en tout lieu et date parmi les meilleures individualités sportives de la ligue

Autre objectif

- Sur le plan scolaire ou universitaire, suivre un cursus (aménagé ou non pour les sportifs de haut niveau) en adéquation avec son âge, dont les résultats sont suffisants pour l'obtention des différents examens.

Processus d'inscription :

- Se référer au site internet de la Fédération Française de Sociétés d'Aviron.
- Le nombre de places est limité. Seuls les meilleures individualités sportives (dont les parcours scolaires et universitaires ne présentent pas de points de blocage) pourront espérer intégrer le pôle.
- Les demandes devront être validées par le président de club, le président de la ligue avant de passer en commission nationale.

Maintien dans le pôle régional de haut niveau

- La situation sportive, scolaire ou universitaire des athlètes est revue chaque année afin de décider de leur maintien ou non dans les effectifs du pôle.
- En dernier recours, c'est le président de la ligue de Haute Normandie d'Aviron qui décide du maintien ou non

Modes de fonctionnement

Il peut y avoir plusieurs modes de fonctionnement en fonction du nombre d'athlètes du pôle, de l'encadrement disponible et de la localisation des rameurs.

Fonctionnement permanent :

- Les athlètes sont permanents sur le lieu d’implantation du pôle, c’est-à-dire au CNAR. C’est leur lieu d’entraînement habituel.

Fonctionnement temporaire

- Les athlètes continuent à s’entraîner dans leur clubs ou structures habituelles et se regroupent périodiquement (déterminé en début d’année) pour des entraînements collectifs

Fonctionnements par stages

- Les athlètes continuent à s’entraîner dans leurs clubs ou structures habituelles et se regroupent de temps en temps lors de stages de ligues.

Lors d’une même saison sportive, il peut y avoir des athlètes avec des types de fonctionnement pôle différents.

Règles

- Le programme d’entraînement proposé par l’encadrement du pôle est celui que devra appliquer les athlètes de cette structure, même si le fonctionnement du pôle n’est pas permanent.
- Les regroupements périodiques, stages ou compétitions inscrits dans le programme sportif ne sont pas optionnels. Ils sont obligatoires, seuls des cas de force majeure permettront de s’y soustraire (justificatifs à fournir)
- Le suivi médical devra être fait selon les modalités définies (réf : site internet de la FFSA).
- La gestion des aides personnalisées accordées aux athlètes du pôle est de la responsabilité de l’athlète lui-même et de personne d’autre (documentation des dossiers dans les délais, validations par les différents responsables ...)
- Tout non-respect de ces règles de fonctionnement pourra entraîner l’exclusion, ou le non réinscription au pôle régional de haut niveau d’aviron.
-

Moyens mis à disposition des rameurs

Afin de pouvoir obtenir les objectifs présentés plus haut dans ce document, les athlètes inscrits dans le pôle régional de haut niveau pourront bénéficier :

- De matériels sportifs tel que : équipement sportif, cardio fréquencemètres, bateau de compétition ...
- D’un suivi médical gratuit (test d’effort, prises de lactates, mesure de VO2...)
- D’aide financière personnalisée
- D’aménagement de la scolarité ou cursus universitaire.

Ces aides sont définies au cas par cas, suite à une étude de la situation de chaque membre du pôle.

Tout athlète candidat à une inscription au pôle régional de haut niveau d’aviron de Haute Normandie ou à un renouvellement déclare avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du pôle et les accepte en totalité.

Non et prénom

Date

Signature